

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse extrêmement complète et développée qu'il vient de nous donner. Je suis également assez satisfait qu'une initiative ait été prise à l'endroit de la Cour constitutionnelle pour combattre ce texte qui, de nouveau, résulte d'un manque de loyauté totale et qui risque d'avoir, manifestement, des incidences au niveau économique et au niveau de la Région wallonne.

Nous suivrons donc le dossier à vos côtés et nous soutenons la démarche qui est entreprise du recours contre cette décision.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Je rejoins les commentaires de mon collègue. Les chiffres que vous avez évoqués sont tout à fait éloquentes et à nouveau, nous sommes devant une situation tout à fait problématique qui risque d'avoir de nombreuses conséquences néfastes que vous avez fort justement soulignées. Merci pour tous ces éléments.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA DÉMATÉRIALISATION DES INVITATIONS À PAYER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la dématérialisation des invitations à payer ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le dossier fiscal unique numérique, qui devra être mis en place dans les années à venir, sera une grande avancée pour que les contribuables puissent réaliser en ligne la plupart de leurs démarches administratives. Grâce à cet outil, davantage de transparence, de communication et de suivi quant aux taxes devraient être proposés à tous les contribuables wallons.

Le souci de simplification administrative est non seulement intéressant pour les agents et pour les finances wallonnes, mais également pour l'amélioration de la nécessaire confiance entre le Gouvernement et ses administrations, d'une part, et les Wallonnes et Wallons, d'autre part.

En octobre 2016, M. le Ministre m'annonçait que certains types de redevables, par exemple les entreprises de transport routier, pourraient visualiser certains de leurs documents fiscaux comme les invitations à payer, les avertissements-extraits de rôle, et cetera. Vous

ajoutiez que : « l'objectif est de rendre ces informations accessibles via l'espace personnel sécurisé fin 2018. La DGO7 sera en mesure de dialoguer numériquement avec les contribuables et de leur exposer les informations relatives à leurs différentes situations fiscales ».

M. le Ministre peut-il m'exposer le suivi de cet important dossier ? Où en sont les phases de test relatives précisément à la mise à disposition des contribuables de l'ensemble de leurs informations fiscales ? Qu'en est-il de la dématérialisation des invitations à payer des taxes wallonnes ? À ce stade, le cahier des charges de ce dossier fiscal prévoit-il la possibilité d'une dématérialisation systématique des invitations à payer pour les contribuables qui n'y sont pas défavorables ? Quelle est votre volonté à ce sujet ? Estimez-vous que des économies intéressantes pourraient être constatées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous confirme que, conformément aux échéances convenues en date du 25 octobre 2016, le Comité de direction de la DGO7 a approuvé et m'a transmis dans la foulée, la stratégie et le macroplanning devant conduire à la refonte complète de son système d'information ainsi que le projet « My WalFin » pour la fourniture de nouveaux services dématérialisés aux redevables.

Afin de tenir compte des applications existantes à la DGO7, qu'il faut continuer à maintenir dans l'intervalle, et des priorités que j'ai sollicitées, cette stratégie et ce macroplanning ont été déclinés en trois axes distincts, quoique intimement liés, à savoir :

- axe 1, la maintenance et l'amélioration des applicatifs existants afin d'assurer la continuité de service ;
- axe 2, une refonte importante de l'informatique de la DGO7 pour la centralisation des données des redevables dans le dossier unique fiscal ainsi que plus de genericité et de transversalité applicative, tout en se préparant à accueillir de nouveaux impôts. Par rapport à cette analyse du socle commun du nouveau système d'information et à la nouvelle signalétique des personnes, les travaux ont bien commencé, et ce, de manière prioritaire, dès lors que ce socle conditionne l'ensemble des volets applicatifs qui seront développés ultérieurement ainsi que la mise à disposition auprès des redevables de nouveaux types de documents fiscaux via « My WalFin » ;
- axe 3, une offre de services en ligne à destination du redevable dans le cadre du projet prioritaire « My WalFin ». Pour rappel, il s'agit de proposer aux citoyens et aux entreprises un

volet fiscal dans le futur espace personnel wallon sécurisé et leur mettre à disposition les formulaires électroniques de la DGO7.

Ce volet fiscal de l'espace personnel wallon sera constitué d'écrans web, dont l'analyse a débuté, en vue de pouvoir exposer certaines données personnelles des usagers utilisées par la DGO7 et capter des données de contact – adresse courriel et numéro de téléphone – pour fin 2018.

Par itérations successives au cours des prochaines années, de nouveaux écrans viendront ajouter des données supplémentaires.

En ce qui concerne la possibilité de proposer certains des documents fiscaux – l'invitation à payer, l'avertissement-extrait de rôle, par exemple – envoyés par la DGO7, année courante et historique, et notifier la mise à disposition de nouveaux documents par courriel, elle est envisagée pour fin 2019.

Ensuite, les composants du nouveau système d'information devenant de plus en plus disponibles, il sera possible de proposer des données de taxation et enfin un bilan fiscal.

Parallèlement à cela, au plus tard pour fin 2017, mon administration mettra en ligne plusieurs nouveaux formulaires électroniques fiscaux intelligents dans l'espace personnel pour lesquels le travail de développement a démarré en collaboration avec eWBS.

Dans un second temps et toujours suivant la mise en production des composants du nouveau système d'information de la DGO7, ces formulaires pourront être en partie préremplis et les données saisies directement intégrées dans les applicatifs.

Le formulaire de taxe de circulation pour les véhicules non automatisés, c'est-à-dire les véhicules autres qu'ordinaires, déjà électroniques, fait quant à lui l'objet d'un travail de refonte et de simplification.

Par rapport à vos autres questions sur la dématérialisation des invitations à payer les taxes wallonnes et la possibilité d'une dématérialisation systématique des invitations à payer pour les contribuables qui n'y sont pas défavorables, je vous confirme que je souhaite que ce soit possible pour fin 2019 via la notification de la mise à disposition de documents fiscaux dans l'espace personnel, comme évoqué ci-avant.

C'est, bien entendu, une volonté de ma part. En l'occurrence, s'il peut y avoir des économies financières qui peuvent en découler, qu'il s'agisse de l'impression du matériau – papier, enveloppes ou timbres –, il s'agit bien avant tout de proposer le service le plus opportun aux citoyens.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vous remercie pour votre réponse bien étayée. Le chantier est ambitieux, mais il a toute sa nécessité, comme vous l'avez dit en ne clôturant pas les économies substantielles qui pourraient être réalisées, mais également par rapport à de la simplification de l'accessibilité de la transparence pour le citoyen, notamment dans le fait que vous annoncez pour fin 2019, la possibilité de voir les taxes de l'année courante, mais également tout l'historique.

Je pense que ce sont des choses très importantes pour le citoyen, car on a généralement du mal à parfois s'y retrouver dans les avertissements-extraits de rôle que nous recevons. Je vous requestionnerai, mais je vois que le chantier avance et j'en suis très heureuse.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFENDRE L'EXONÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SYSTÈME EUROPÉEN COMPTABLE (SEC), DÉPOSÉE PAR M. COLLIGNON, MME KAPOMPOLE, M. DUPONT ET MME ZRIHEN (DOC. 683 (2016-2017) N° 1)

(Suite)

M. le Président. - Je constate que quatre amendements nous sont parvenus. Je suppose qu'ils sont au complet et que nous pouvons alors reprendre nos travaux sur la proposition de résolution.

Examen des amendements

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen des amendements de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1).

Des amendements n° 1 à 4 (Doc. 683 (2016-2017) N° 2) ont été déposés par MM. Fourny et Collignon.

La parole est à M. Fourny pour présenter ces amendements.

M. Fourny (cdH). - Suite aux réponses apportées et aux remarques formulées, nous avons convenu de